

Descriptif d'unité d'enseignement (DUE)



1. Intitulé	
Intitulé de l'unité d'enseignement	Sciences de l'éducation et analyse de l'activité
Code	
Filières, orientations et options	- Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - enseignement de la théorie - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - instrumental - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - pratique historique - - Master of Arts en pédagogie musicale - Enseignement instrumental ou vocal - vocal - - Master of Arts en pédagogie musicale - Rythmique Jaques-Dalcroze - - Master of Arts en composition et théorie musicale - Théorie musicale - Enseignement
Cours à choix	Possibilité d'être suivi comme cours à choix pour les autres filières : Non
Site	Genève Neuchâtel
Niveau du cours (si pertinent)	Si cours annuel : A1 A2 Si cours semestriel :
2. Organisation	
Organisation temporelle	Cours régulier annuel <i>Les cours réguliers sont donnés sur 16 semaines par semestre ou sur 32 semaines par année.</i>
Si cours régulier, minutes hebdomadaires	90
Si enseignement ponctuel, heures par année ou par semestre	
Nombre d'étudiant-e-s par groupe	Cours (jusqu'à 40 pers.)
Langue(s) d'enseignement	Français
3. Prérequis	
Avoir validé le module / l'unité d'enseignement	Pas de prérequis
4. Compétences visées (objectifs généraux d'apprentissage)	

- L'étudiant-e sera à même de considérer chaque situation d'enseignement – apprentissage comme unique, nécessitant la connaissance du contexte culturel et social des apprenant-e-s.
- L'étudiant-e sera conscient-e de l'impact du tempérament, des aptitudes, du comportement et de l'âge des élèves sur l'apprentissage de la musique.
- L'étudiant-e sera également conscient-e de ses propres compétences en enseignement, mais aussi de ses limites, différenciant ce qui a trait à sa personne et à ses gestes professionnels, afin de pouvoir réguler ceux-ci.

5. Contenu et forme de l'enseignement

Sciences de l'éducation, apports théoriques

- Dimension éthique du métier (principe d'éducabilité, respect, distance, autonomie, etc.).
- Aptitudes (? don) pour l'apprentissage de la musique, dimensions sensorielle, psychomotrice, affective et cognitive.
- Apports en psychologie (du développement, cognitive et neurosciences) concernant l'enseignement-apprentissage.
- Dimensions sociales et sociétales de l'enseignement-apprentissage instrumental.
- Notions / concepts généraux liés à la didactique (système didactique, transfert, obstacles, questionnement, objectifs d'apprentissage, etc.).
- Médiation des apprentissages et étayage.
- Organisation de l'enseignement (planification de leçon, de l'année scolaire, etc.).
- Gestion de la dynamique de groupe et du leadership.
- Effet-maître.
- Rapport à l'apprentissage, à l'erreur.
- Elèves à besoins éducatifs particuliers (BEP).

B. Analyse de l'activité construction des gestes professionnels à partir de la pratique

Par l'usage de vidéos, utilisées comme supports d'analyse des gestes professionnels, les étudiant-e-s sont amenés à tisser des liens entre théorie et pratique / pratique et théorie, afin de réguler la qualité de leur enseignement.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une unité d'enseignement peut avoir différents types et modalités d'évaluation et de validation.

TYPE DE VALIDATION

Examen noté

* MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autre(s) :
Production orale
prestation pédagogique

Dans le cas d'évaluations multiples, indiquer la pondération entre les notes pour obtenir la moyenne :

Contenu de l'examen (si pertinent) :

COMPOSITION DU JURY

Expert-e interne
Professeur-e-s concerné-e-s avec voix délibérative

Remarque(s) :

A1 : Examen oral noté

A2 : Réalisation d'une expérience d'enseignement à un groupe d'élèves (min. 3) Validation par la mention *acquis* ou *non acquis* (voir *DUE Gestion de l'apprentissage en groupe*).

Les grilles critériées et les barèmes d'attribution des notes sont déposés sur Moodle en début d'année académique

7. Modalités de remédiation et de répétition

Possibilité	Remédiation possible <i>La remédiation ne fait pas sens dans le cas d'enseignements qui nécessitent un mûrissement progressif, par exemple pour les disciplines principales instrumentales ou vocales.</i>
Modalités	La remédiation est ouverte à la demande de l'étudiant-e lorsque la note se situe entre 3.5 et 3.9. La remédiation porte sur l'ensemble de l'examen ou sur les éléments ou compétences jugés les plus faibles. Sa forme et son contenu sont fixés par l'enseignant-e. Dans le cas d'une même unité d'enseignement donnée par plusieurs professeur-e-s, la consultation du ou de la responsable de la filière ou du département est nécessaire.

8. Remarques

--

9. Bibliographie

Distribuée au fil du cours (en fin de chaque PowerPoint).

10. Enseignant-e-s

Carine TRIPET-LIÈVRE, Fabrice VERNAY

11. Validation du descriptif

Date de validation	2024
Instance de validation	Coordination de l'enseignement HEM